

DELCCAS2023-001



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

COMMUNE DE PEYMEINADE

SEANCE DU 20 MARS 2023

**L'An deux Mille Vingt Trois
Le 20 MARS à 14h30**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Délibération n° 2022-001 : Délégation au Président concernant les régies comptables

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Peymeinade, dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni le 20 mars 2023 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine SEGUIN, Vice-Présidente du CCAS.

PRESENTS : – Madame Catherine SEGUIN –Monsieur Gilles CHIAPELLI - Madame Denise VISSIERE - Madame Patricia DI SANTO– Madame Jocelyne MARTINEZ – Monsieur Pierre MARCOUX- Madame Evelyne HIRELLE - Madame Germaine LEICEAGA

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE –Madame Catherine LE ROLLE –
- Monsieur Alain MANGIAVACCA

OBJET : Délégation au Président concernant les régies comptables

DOMAINE/THEME : FINANCES

Rapporteur : **Madame Catherine SEGUIN**, Vice-Présidente du CCAS

SYNTHESE

Dans le cadre des activités de loisirs organisées par le CCAS, il est proposé la création d'une régie d'avances et de recettes afin de :

- Demander aux usagers une participation lors de certains ateliers de loisirs, des sorties nécessitant des entrées payantes et des transports collectifs.
- Attribuer des chèques d'accompagnement personnalisés (tickets services) pour les produits alimentaires, les produits d'hygiène ou de l'énergie (électricité, carburant, charbon, bois, fioul), mais aussi des chèques cadeaux lors des fêtes de fin d'année permettant d'acquérir des articles tels que des jouets, des vêtements, des produits culturels ...
- Utiliser une carte bancaire pour régler les activités de loisirs (train, bateau, musée ...)

VU l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que le Conseil d'Administration au CCAS peut donner délégation de pouvoir à son Président ou son Vice-Président en matière de :

- Créations de régies comptables nécessaires au fonctionnement de l'établissement et des services qu'il gère ;

VU l'article R.123-22 du même code ;

VU la délibération 2020-12 du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2020 procédant à l'élection du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Madame Catherine Seguin, Vice-Présidente du CCAS expose :

CONSIDERANT que, dans le cadre des activités de loisirs organisées par le CCAS de Peymeinade il y a nécessité de créer une régie d'avances et de recettes ;

CONSIDERANT que la création de la régie d'avances et de recettes permettra de demander une participation aux usagers lors de sorties ou activités payantes ;

CONSIDERANT que la régie d'avances et de recettes permettra l'attribution de chèques d'accompagnement personnalisés (tickets services) pour les produits alimentaires, les produits d'hygiène ou de l'énergie (électricité, carburant, charbon, bois, fioul), mais aussi des chèques cadeaux lors des fêtes de fin d'année permettant d'acquérir des articles tels que des jouets, des vêtements, des produits culturels ...

CONSIDERANT que la régie d'avances et de recettes permettra enfin l'utilisation d'une carte bancaire pour régler les activités de loisirs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- **ADOPTER** la présente délibération
- **DELEGUER** au Président, pour la durée du mandat, le pouvoir de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS,
- **DELEGUER**, en cas d'absence ou empêchement du Président, pouvoir à la Vice-Présidente dans les mêmes matières,
- **PRENDRE** acte que le Président rendra compte à chaque séance du conseil, des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

VOTE : POUR :

UNANIMITE

Fait en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 20 mars 2023

La Vice-Présidente,
Catherine SEGUIN

